

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE357

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau et
M. Tavernier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le III de l'article L. 100-1 A du code de l'énergie est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La définition de notre politique énergétique et climatique est une décision structurante pour notre société car l'énergie est un bien essentiel, que nous utilisons quotidiennement, dont on ne peut se passer (chauffage, déplacements, cuisine...). Nous sommes donc tous concernés, en particulier les plus précaires. Nos modes de vie futurs seront conditionnés par ce choix.

De plus, ces politiques ont des impacts majeurs sur le budget de l'État, et donc l'utilisation de l'argent public. D'après I4CE, les investissements supplémentaires nécessaires pour la transition énergétique s'élèvent entre 45 et 75 milliards d'euros par an, sachant que les investissements actuels (publics et privés) sont évalués à 20 milliards d'euros par an. Étant donnés les coûts de construction et d'entretien des infrastructures énergétiques, le choix de demain conditionnera au bas mot les investissements des 30 prochaines années. Il est donc légitime que les citoyens participent à ces choix.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la production d'énergie a été invisibilisée (extraction et production à l'étranger). Ce n'est plus possible aujourd'hui. La transition énergétique a des effets de plus en plus visibles dans les territoires. Les enjeux de sobriété doivent aussi être abordés avec les citoyens et acteurs sectoriels pour que cette dernière soit considérée, non pas comme une privation, mais comme une nécessité ayant de multiples co-bénéfices, et accompagnée de mesures à destination des populations déjà en situation de précarité.

Pour qu'elle soit acceptée, la transition énergétique doit être le fruit d'un choix collectif, et non imposée, et s'inscrire dans un projet de société désirable, juste et solidaire.

C'est pourquoi le présent amendement du groupe Écologiste et Social, travaillé avec France Nature Environnement, prévoit que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fassent automatiquement l'objet d'un débat public sous l'égide de la CNDP. Aujourd'hui, contrairement aux autres plans et programmes de niveau national, cela n'est pas systématique.